

Déclaration du Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X du 19 juillet 2012

Publié le 19 juillet 2012 · 5 min de lecture



Comme l'annonçait le communiqué de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X, du 14 juillet 2012, les membres du Chapitre général ont adressé à Rome une déclaration commune. Elle est rendue publique aujourd'hui.

Lors de l'entretien paru dans DICI, le 16 juillet, Mgr Bernard Fellay, indiquait que ce document était « l'occasion de préciser la feuille de route (de la Fraternité Saint-Pie X) en insistant sur la conservation de (son) identité, seul moyen efficace pour aider l'Eglise à restaurer la Chrétienté ». « Car, ajoutait-il, le mutisme doctrinal n'est pas la réponse à cette 'apostasie silencieuse' que même Jean-Paul II constatait, en 2003. »

A la fin du Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, réunis auprès du tombeau de son fondateur vénéré Mgr Marcel Lefebvre, et unis à son Supérieur général, nous les partici-

pants, évêques, supérieurs et anciens de cette Fraternité, tenons à faire monter vers le ciel nos actions de grâce les plus vives pour les quarante-deux ans de protection divine si merveilleuse sur notre œuvre au milieu d'une Eglise en pleine crise et d'un monde qui s'éloigne de jour en jour de Dieu et de sa loi.

Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les membres de cette Fraternité, prêtres, frères, sœurs, tertiaires, aux communautés religieuses amies ainsi qu'aux chers fidèles pour leur dévouement quotidien et leurs ferventes prières à l'occasion de ce Chapitre qui a connu des échanges francs et un travail très fructueux. Tous les sacrifices, toutes les peines acceptées avec générosité ont certainement contribué à surmonter les difficultés que la Fraternité a rencontrées ces derniers temps. Nous avons retrouvé notre union profonde en sa mission essentielle : garder et défendre la foi catholique, former de bons prêtres et œuvrer à la restauration de la chrétienté. Nous avons défini et approuvé des conditions nécessaires pour une éventuelle normalisation canonique. Il a été établi que, dans ce cas, un chapitre extraordinaire délibératif serait convoqué auparavant. Mais n'oublions jamais que la sanctification des âmes commence toujours en nous-mêmes. Elle est l'œuvre d'une foi vivifiée et opérante par la charité selon la parole de Saint Paul : « Car nous n'avons pas de puissance contre la vérité ; nous n'en avons que pour la vérité » (II Cor., XIII, 8) et encore : « Le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle... afin qu'elle soit sainte et immaculée » (cf. Eph. V, 25 s.).

Le Chapitre estime que le premier devoir de la Fraternité dans le service qu'elle entend rendre à l'Eglise est celui de continuer, avec l'aide de Dieu, à professer la foi catholique dans toute sa pureté et intégrité, avec une détermination proportionnée aux attaques que cette même foi ne cesse de subir aujourd'hui.

C'est pourquoi il nous semble opportun de réaffirmer notre foi dans l'Eglise catholique et romaine, seule Eglise fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut ni de possibilité de trouver les moyens qui y mènent ; dans sa constitution monarchique, voulue par Notre Seigneur, qui fait que le pouvoir suprême de gouvernement sur toute l'Eglise revient au pape seul, vicaire du Christ sur terre ; dans la royauté universelle de Notre Seigneur Jésus-Christ, créateur de l'ordre naturel et surnaturel, auquel tout homme et toute société doit se soumettre.

Pour toutes les nouveautés du Concile Vatican II qui restent entachées d'erreurs et pour les réformes qui en sont issues, la Fraternité ne peut que continuer à s'en tenir aux affirmations et enseignements du Magistère constant de l'Eglise ; elle trouve son guide dans ce Magistère ininterrompu qui, par son acte d'enseignement, transmet le dépôt révélé en parfaite harmonie avec tout ce que l'Eglise entière a toujours cru, en tout lieu.

Egalement la Fraternité trouve son guide dans la Tradition constante de l'Eglise qui transmet et transmettra jusqu'à la fin des temps l'ensemble des enseignements nécessaires au maintien de la foi et au salut, en attendant qu'un débat ouvert et sérieux, visant à un retour des autorités ecclésiastiques à la Tradition, soit rendu possible.

Nous nous unissons aux autres chrétiens persécutés dans les différents pays du monde qui souffrent pour la foi catholique, et très souvent jusqu'au martyre. Leur sang versé en union avec

la Victime de nos autels est le gage du renouveau de l'Eglise *in capite et membris*, selon ce vieil adage « sanguis martyrum semen christianorum ».

« Enfin nous nous tournons vers la Vierge Marie, elle aussi jalouse des privilèges de son divin Fils, jalouse de sa gloire, de son Règne sur la terre comme au Ciel. Combien de fois elle est intervenue pour la défense, même armée, de la Chrétienté contre les ennemis du règne de Notre Seigneur ! Nous la supplions d'intervenir aujourd'hui pour chasser les ennemis de l'intérieur qui tentent de détruire l'Eglise plus radicalement que les ennemis de l'extérieur. Qu'elle daigne garder dans l'intégrité de la foi, dans l'amour de l'Eglise, dans la dévotion au successeur de Pierre, tous les membres de la Fraternité Saint-Pie X et tous les prêtres et fidèles qui œuvrent dans les mêmes sentiments, afin qu'elle nous garde et nous préserve tant du schisme que de l'hérésie.

« Que saint Michel archange nous communique son zèle pour la gloire de Dieu et sa force pour combattre le démon.

« Que saint Pie X nous fasse part de sa sagesse, de sa science et de sa sainteté pour discerner le vrai du faux et le bien du mal, dans ces temps de confusion et de mensonge. » (Mgr Marcel Lefebvre, Albano, 19 octobre 1983).

Ecône, le 14 juillet 2012

Source : DICI

Source : laportelatine.org/actualite/declaration-du-chapitre-general-de-la-fraternite-saint-pie-x-du-19-juillet-2012

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France